



SOCIÉTÉ NANCÉIENNE

DE

Patronage de l'Enfance et de l'Adolescence



SIÈGE SOCIAL : Rue St-Georges, 79

Asile Marie-Gabrielle : Boulevard Lobau, 118 bis.



RAPPORTS

Présentés à l'Assemblée générale du 22 Mai 1900



NANCY

A. CRÉPIN-LEBLOND, IMPRIMEUR
21, Rue Saint-Dizier

1900

18258
F9C49

SOCIÉTÉ NANCÉIENNE
DE
PATRONAGE DE L'ENFANCE
ET DE
L'ADOLESCENCE

Autorisée par arrêté préfectoral du 9 Mars 1893.

Siège social : Rue St-Georges, 79
Asile MARIE-GABRIELLE : Boulevard Lobau 118 bis.

RAPPORTS

Présentés à l'Assemblée générale du 22 Mai 1900.



NANCY
A. CRÉPIN-LEBLOND, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
21, rue St-Dizier (Passage du Casino)

1900

Comité de Direction.

Directeur. M. H. DÉGLIN, Avocat à la Cour d'Appel,
rue Saint-Georges, 79.

Bureau.

Président. M. WEBER, Président du Tribunal civil,
rue de Rigny, 2.

Vice-Présidents. MM. GARDEIL, Professeur à la Faculté de
Droit, rue de la Commanderie, 15 ;
GUTTON, ancien Bâtonnier de l'Ordre
des Avocats, Conseiller municipal,
rue Gambetta, 40.

Secrétaire. M. XARDEL, Avocat à la Cour, rue Mon-
tesquieu, 18.

Trésorier. M. MELIN, Avocat, Chargé de cours à la
Faculté de Droit, rue de la Visitation, 1.

MM.

BOIDIN, Vice-Président du Conseil de Préfecture, place de
la Carrière, 22.

BOURCART, Professeur à la Faculté de Droit, quai Isabey, 17.

CHAMBARD, Inspecteur du Travail des Enfants dans l'In-
dustrie, rue Stanislas, 54.

CLEISZ, Pasteur, rue Jeanne-d'Arc, 131.

DAUM (Auguste), maître de verreries, Verreries de Nancy,
Chemin du Pont-Cassé.

DRUON, ancien Proviseur, rue Girardet, 2 bis.

DUSSAULX, ancien Receveur de l'Enregistrement, rue de
Serre, 4.

KNOEPFLER (D^r), rue du Faubourg Saint-Georges, 5 bis.

LAMBERT, ancien Avoué, Administrateur de l'Hospice Saint-Stanislas, rue de l'Atrie, 15.

LANDRIAN (Cte P. DE), ancien Receveur des Finances, rue Bailly, 17.

MENJAUD, Lieutenant-Colonel de l'Armée territoriale, Cours Léopold, 31.

MENGIN (Henri), Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, rue Lafayette, 8.

PAQUY, Avocat à la Cour d'Appel, rue Lafayette, 15.

POIRINE (Abbé), Aumônier du Pensionnat Saint-Joseph, rue Gambetta, 17.

STOFFEL, Substitut du Procureur de la République, rue de la Ravinelle, 35.

M^{mes}

CONSTANTIN (Jules), rue des Jardiniers, 24.

DÉGLIN (Henry), rue Saint-Georges, 79.

HEYDENREICH (Albert), rue Gambetta, 48.

RAPPORT

Sur la situation morale de l'Œuvre

par M. H. DÉGLIN, Directeur.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Plusieurs fois déjà nous aurions dû vous réunir en assemblée générale. Nous n'avons pu, hélas ! le faire ces dernières années pour plusieurs motifs différents, mais impérieux. La maladie nous a souvent arrêté. Puis nous avons demandé à plusieurs personnes éminentes qui ont un nom dans la science du patronage, de venir présider nos réunions. Des pourparlers avaient été engagés, des promesses faites, des paroles données. Et, au dernier moment, tout venait à manquer, même le temps de vous prévenir. Est-ce un bien ? est-ce un mal ? Je n'ose me prononcer sur ce point. Le grand inconvénient, je dirai le seul, de ce long silence dont je m'excuse en mon nom personnel et au nom du Conseil, a surtout été de laisser croire que la Société avait disparu. Oui, le bruit en a couru au moment même où elle est plus vivante et plus agissante que jamais, au moment même où, suivant la mission qu'elle s'est donnée, elle rend à l'enfance criminelle ou abandonnée les plus grands et les plus nombreux services.

Que voulez-vous ? Si nous faisons bonne besogne, nous ne faisons pas de bruit. Pas de fête annoncée à grand éclat, pas de concert avec des noms de chanteurs ou d'acteurs illustres en vedette sur l'affiche, pas de kermesses aux cuivres bruyants. Suivant l'expression d'un de nos fidèles

sociétaires, nous ne faisons pas de musique, peut-être pas assez de musique.

Mais si ce bruit s'est répandu, il n'a pas eu d'écho et nous avons été heureux de constater l'unanime fidélité avec laquelle nos adhérents ont tenu la promesse de concours qu'ils nous avaient faite jadis. Pour les en récompenser je veux leur dire l'œuvre accomplie depuis la fondation de la Société. Je ne conclurai pas. Mais les chiffres parleront et j'espère que les membres de la Société quitteront cette assemblée, convaincus qu'ils font une œuvre utile, je dirai plus, essentielle ; qu'il ne faut pas s'arrêter dans la voie suivie, mais au contraire persévérer, développer et multiplier notre action pour l'étendre au plus grand nombre possible.

Aussi remontant plus loin que les dernières assemblées générales, vous présenterai-je un résumé sommaire de ce que nous avons fait ou tenté de faire depuis l'origine de l'œuvre. Je répète, tenté de faire, parce que nous n'avons pas la prétention de réussir toujours. Tout enfant adopté n'est pas par cela même un enfant sauvé. Dans les œuvres de patronage, s'il faut rejeter loin de soi le pessimisme qui n'est le plus souvent qu'une forme philosophique de la paresse et de l'égoïsme, il faut se garder aussi d'un optimisme excessif. S'il est bon de réussir, il n'est pas déshonorant d'échouer : il reste le bénéfice et le souvenir de l'effort tenté. J'ajoute que ce souvenir ne reste pas seulement dans le cœur du bienfaiteur ; il vit aussi dans l'âme de l'assisté. Et nous avons eu des exemples d'enfants que nous croyions perdus se ressaisissant brusquement, retrouvant dans leur esprit les bribes de l'enseignement que nous leur avions donné, se rappelant le dévouement et le désintéressement de leurs éducateurs, et venant dans un moment de détresse et de tentation se réfugier dans nos bras pour y trouver secours et défense. Ce sont là quelques-unes des joies

indicibles que procure la charité. A ceux qui pourraient être tentés de se décourager en face de l'inutilité apparente de l'effort et du dévouement, on peut dire qu'ils se rassurent : aucun effort n'est perdu, aucune bonne parole n'est vaine. C'est là une loi providentielle. Comme le charbon brûlant enseveli dans la cendre peut longtemps demeurer incandescent, ainsi le sentiment du bien et du devoir que vous avez déposé au cœur d'un enfant peut longtemps demeurer assoupi. Plus tard, au bout de longues, de très longues années peut-être, le conseil que vous avez donné à l'enfant portera ses fruits et sauvera l'homme fort qu'il sera devenu du vice et de la déchéance. Donc il faut travailler toujours et ne se décourager jamais.

Comme ils vous auraient bien expliqué tout cela celui et celle que je voudrais voir encore assister à cette réunion de notre Société à laquelle ils avaient donné dans ces dernières années le meilleur de leur temps et le meilleur de leur cœur : je veux parler de notre Président, M. le conseiller Germain, et de la Directrice de notre asile, M^{lle} Apolline Muscat.

Cette année 1899-1900 a été en vérité bien dure pour nous ! Vous savez avec quelle bonté M. Germain avait consenti à mettre à la disposition de la Société naissante sa grande expérience du patronage. C'est à lui et à M^e Henri Mengin que nous devons d'exister. Quand nous avons pu nous suffire à nous-mêmes, M. Germain se retira modestement et remit ses pouvoirs à notre Président actuel, M. Wéber, le Président du Tribunal de Nancy. Nommé président honoraire, M. Germain s'est intéressé à notre œuvre jusqu'à son dernier jour, nous donnant souvent tous les conseils que nous sollicitons de lui.

Quant à M^{lle} Muscat, on peut dire qu'elle est morte à la tâche. Pendant cinq ans elle a donné tout son temps, ses

nuits aussi bien que ses jours, à nos enfants, les entourant d'une sollicitude dont ceux-là peuvent comprendre l'étendue qui ont vu notre Directrice à l'œuvre. Pleine de bonté et de fermeté, sachant pénétrer dans ces âmes souvent fermées et rebelles, devinant leurs caractères, leurs désirs, leurs répugnances, dirigeant avec un tact parfait leur éducation et leur instruction, elle a prodigué à nos pupilles des soins que les mères les meilleures ne leur auraient pas donnés.

Malade, très malade, elle est restée au milieu de sa petite famille, se fatiguant, se surmenant malgré des souffrances atroces. Elle est morte le jour du Vendredi-Saint, c'est-à-dire le 13 avril dernier, dans les sentiments d'une chrétienne résignation. J'ai confiance dans l'accueil que le Juge suprême a dû faire à celle qui a tant aimé les petits et les abandonnés et qui leur a donné jusqu'au dernier battement de son cœur.

Comme vous le savez, l'Œuvre ne s'occupe que des enfants en danger moral, c'est-à-dire des enfants qui sont tombés ou de ceux qui sont exposés à la chute. Pour les premiers nous sommes une œuvre de relèvement, pour les seconds une œuvre de préservation ; pour tous, en somme, une œuvre de patronage et de protection. Si je vous dis que plus de 300 mineurs de 16 ans des deux sexes sont poursuivis chaque année devant le Tribunal de Nancy, vous pouvez juger quelle est l'étendue de notre clientèle, puisque pour un enfant poursuivi il y en a dix fois autant qui mériteraient de l'être. C'est à ces pauvres petits, victimes beaucoup moins de leurs propres instincts et de leurs propres fautes que de l'abandon et des vices de leurs parents que nous voulons venir en aide. En ce qui touche la criminalité infantile, la question n'est pas tant de constater et de punir la matérialité du délit que de rechercher la cause même de ce délit. Il faut découvrir les instincts

vicioux des enfants, instincts que personne peut-être n'a jamais combattus et que les mauvais exemples voisins ont probablement fort développés. Si la cause du délit est étrangère à l'enfance et vient d'influences mauvaises qui s'exercent autour de lui, il faut s'efforcer de mettre l'enfant à l'abri des mauvais conseils. Ces enfants en danger moral nous sont signalés, soit par les magistrats de l'instruction ou du parquet, soit par les personnes charitables qui mettent leur dévouement au service de la misère. Nous ne pouvons, pour un grand nombre de raisons, nous occuper d'une façon active de tous les enfants qu'on nous signale. Il y a d'abord la raison budgétaire : nos ressources sont très limitées ; et comme l'immense majorité des familles de nos pupilles ne peuvent nous venir en aide, nous devons restreindre nos admissions. Il y a une seconde raison, morale celle-là, c'est que notre action sera d'autant plus utile qu'elle sera plus concentrée, et si nous avons trop d'enfants, cette multiplicité sera un obstacle à l'efficacité de notre action. Enfin, il est des enfants pour lesquels il n'est pas à espérer de relèvement si on ne les place dans une maison où ils seront soumis à une discipline de fer. Nous devons donc opérer une première sélection parmi les candidats-pupilles et séparer ceux qui sont foncièrement mauvais de ceux qui sont simplement dévoyés ou bien disposés au fond, mais mal entourés. Les premiers, nous les abandonnons entièrement à la justice qui se charge de les expédier dans des maisons de correction. Même s'ils ne sont pas poursuivis, nous provoquons quelquefois l'intervention judiciaire ; nous regrettons même de ne pas l'avoir fait plus souvent et notamment pour un jeune D..., garçon très intelligent, mais d'instincts absolument corrompus, qui, en quelques mois, a gangrené par ses mauvais exemples et ses mauvais conseils, les enfants de tout un quartier.

Les enfants de la seconde catégorie sont, de notre part, l'objet d'un examen très sérieux. Là encore, il y a un choix très délicat à faire ; nous supposons *a priori* que l'enfant n'est pas mauvais au fond, et alors se pose le problème de savoir comment nous pourrions réveiller et faire fleurir ses bons instincts. Il en est qui sont paresseux, il en est d'autres que n'a jamais assouplis aucune discipline : pour ceux-là il faut une école, où des maîtres expérimentés les forcent au travail et les habituent à l'obéissance d'après des méthodes depuis longtemps mises en usage. On les envoie dans des colonies agricoles ou industrielles ou dans des orphelinats privés. Je cite ici les maisons avec lesquelles nous sommes en relations et auxquelles nous avons confié des pupilles : l'école lyonnaise d'apprentissage de Brignais, la maison paternelle de l'abbé Cœur, à Saint-Genest-Lerpt, les orphelinats agricoles de Saint-Michel-en-Priziac, de Saint-Ilan, de Montbozon, du Mas-Eloi et l'asile protestant de Sainte-Foy, le Patronage de Montbéliard.

D'autres enfants ont un caractère beaucoup plus maniable ; la faute commise est très excusable, et, si les occasions de mal faire ne se présentent point, l'enfant se conduira bien. Tout l'art du patronage consiste alors à éviter les occasions dangereuses tout en fortifiant l'enfant dans les idées du bien et du devoir.

Nous ne disons pas, loin de là, qu'il faille tenir l'enfant complètement en charte privée ; il faut au contraire le mêler à la vie commune en le prémunissant d'avance contre les dangers qu'il pourra courir et en restant le plus près possible de lui pour soutenir sa volonté souvent chancelante. C'est, à mon sens, une grosse faute que de prétendre faire un homme de bien et d'énergie en élevant l'enfant tout à fait en dehors de la vie des autres enfants. Pour ces pupilles, nous avons jusqu'à présent procédé de la façon suivante. Nous en prenons quelques-uns, les

plus petits, à l'asile du patronage au boulevard Lobau, et ils y sont complètement entretenus, nourris et logés ; ils suivent, d'autre part, les cours des écoles du quartier et les catéchismes de la paroisse, et cela jusqu'à l'âge de 13 ans ou jusqu'à l'obtention du certificat d'études ; puis nous les mettons en apprentissage chez des maîtres soigneusement choisis. D'autres sont placés à la campagne chez des patrons inspirant toute confiance ; de précieuses indications nous sont fournies sur ce point par l'Administration et les Sœurs de l'orphelinat Saint-Stanislas. D'autres, enfin, et c'est le plus petit nombre, sont placés en ville ; pour plusieurs de ces derniers, nous avons obtenu une bourse ou une demi-bourse dans l'excellente Maison des Apprentis.

A l'asile que dirigeait avec le dévouement que j'ai dit M^{lle} Apolline Muscat, nous avons fait passer la plupart des pupilles de la seconde catégorie. Ce n'est pas en effet du premier coup qu'on peut dire quels sont les idées et les instincts de l'enfant et qu'on se rend compte de ce qu'il sait et de ce qu'il ignore. Il faut conquérir sa confiance, obtenir ses confidences, lui demander son histoire, et ce n'est qu'après une étude prolongée qu'on peut tirer des conclusions et décider de la marche à suivre. Tout cela est fort difficile : rien n'est mobile comme l'intelligence de l'enfant et il n'a pas besoin de longue étude pour devenir un parfait comédien. *A priori*, M^{lle} Muscat et moi, nous préférons les garçons qui avaient l'air de francs polissons à ceux qui baissaient les paupières et prenaient des airs confits pour approuver tout ce que nous leur disions. Il faut avant tout, d'ailleurs, se méfier de la première impression, et quand il s'agit de l'avenir entier d'un enfant, agir avec la plus grande prudence.

Il faut se garder aussi des idées préconçues. Notre désir le plus vif serait de diriger nos pupilles du côté de l'agri-

culture, non pas que nous nous fassions de très grandes illusions sur l'innocence parfaite de la vie à la campagne, mais il est bon d'éloigner des grands centres des enfants qui y trouveraient des occasions trop nombreuses de chutes, et il est aussi d'un intérêt national de repeupler les villages. Tout cela est vrai ; mais ce qui est non moins vrai, c'est que ces pauvres enfants ont, tout comme ceux de la bourgeoisie, leur vocation souvent irrésistible. Je pourrais citer des exemples de pupilles du patronage envoyés à la campagne et ne pouvant s'y plaire, qui, revenus en ville, ont fait de très bons ouvriers urbains. J'en donnerai un tout particulier. Un de nos premiers élèves, appelé J. J... enfant naturel à la deuxième génération, avait été arrêté trois fois pour vol. Il vivait avec des grands parents qui n'avaient pas dû inculquer à leur petit-fils les principes d'une probité bien sévère, pour ne pas dire plus. A la troisième arrestation, on me confia l'enfant ; il refusa tout net d'aller à la campagne et me déclara catégoriquement qu'il voulait être mécanicien. Ne me souciant nullement de lui faire apprendre la fabrication des serrures, des pinces et des ciseaux, je le confiai à un excellent relieur qui, pendant 3 ans, lui inculqua soigneusement les principes de son art. J. J... avait été admis à la Maison des apprentis et j'avais chargé un jeune capitaine très dévoué aux œuvres de patronage de s'occuper de lui d'une façon spéciale. C'était le capitaine qui surveillait sa conduite à l'atelier, lui faisait des admonestations très souvent nécessaires et tâchait de lui faire comprendre la différence entre le bien et le mal, entre le tien et le mien. Grâce à ces bons soins, J. J... devint un ouvrier consciencieux, mais son métier ne lui plaisait toujours pas. Il disparut un beau jour en 1897. J'appris qu'il s'était fait boueur, puis ensuite cocher de fiacre, et je puis citer à son éloge ce fait qu'un client lui ayant remis comme pourboire

une pièce de 10 fr. pour une pièce de 10 sous, l'ancien petit voleur n'eut pas de cesse qu'il n'eût retrouvé son voyageur et opéré restitution. Il utilisait ses loisirs, comme il le disait, à bricoler, c'est-à-dire à faire de la mécanique en amateur, à monter et démonter des pièces et des machines, se rendre compte de leur jeu et de leur emploi : bref, il est devenu aujourd'hui mécanicien. Il conduit fièrement une locomobile et ne céderait pas sa place pour un empire. Ce jeune homme est revenu me voir pour me dire sa situation actuelle, son salaire de 160 fr. par mois, la joie qu'il a de faire vivre ses grands parents et le souvenir reconnaissant qu'il a gardé au capitaine Delacroix et au patronage. Cela prouve, comme je le disais tout à l'heure, que nous ne pouvons pas disposer des enfants comme nous le voudrions, mais qu'il faut consulter leur goût, et, pour appeler la chose par son nom, leur vocation. Mais cette histoire prouve aussi autre chose, c'est que pour réussir avec nos pupilles, il faut l'action personnelle et prolongée. Comme je le disais au début de ce rapport, les bons conseils donnés, l'affection témoignée se retrouvent toujours, et si l'enfant auquel on s'intéresse ne se corrige pas immédiatement, il ne faut pas en conclure que le patronage est inutile et le zèle inefficace ; il faut de la patience, et beaucoup de patience.

La Société de patronage s'est trouvée amenée par la force des choses à remplir à Nancy le rôle si utile qu'a pris à Paris, à Marseille, à Bordeaux, à Lille, etc., le Comité de défense des enfants traduits en justice. Depuis longtemps, nous aurions voulu voir se créer dans notre ville cette institution née ailleurs sous l'impulsion des chefs de la magistrature associés au membre du barreau. Le Comité de défense a pour but de veiller aux intérêts des enfants poursuivis en justice, de les défendre, de s'occuper de leur placement s'ils sont acquittés, de les suivre de ses conseils

et de ses avis, s'ils sont envoyés en correction. Il s'occupe aussi de toutes les questions pratiques et théoriques qui intéressent l'enfance, des améliorations à introduire dans le droit pénal, dans le système pénitentiaire. Ces comités ont provoqué par leurs travaux et leurs études des lois très utiles et des réformes excellentes. Nancy, jusqu'à présent, reste un des rares grands centres judiciaires où ne fonctionne pas un Comité de défense, et je regrette bien sincèrement, pour ma part, que pour des raisons toutes privées, M. le conseiller à la Cour de cassation Voisin, n'ait pu, malgré ses promesses, venir à Nancy expliquer aux membres de la magistrature, du barreau et des œuvres de patronage, l'utilité et le fonctionnement des comités de défense. Je suis convaincu que bientôt la lacune sera comblée.

Permettez-moi quelques chiffres de statistique sur les résultats obtenus :

Depuis sa fondation, le patronage s'est occupé de 194 enfants, dont 174 garçons et 20 filles qu'on peut répartir ainsi :

35 ont été admis à l'asile du Patronage, boulevard Lobau, 118 ;

30 ont été placés dans des orphelinats ou des écoles d'apprentissage ;

34 ont été placés chez des cultivateurs ou dans des établissements industriels ;

75 ont été assistés devant les tribunaux puis patronnés dans leur famille ou dans les maisons de correction où l'Administration les envoyait ;

20 filles enfin, ont été l'objet de démarches, de placement et de rapatriement.

Le fait d'avoir été utile à 194 enfants est la preuve évidente de la nécessité du patronage. Il n'est pas possible de dire le nombre moyen des enfants dont nous avons chaque

année à nous occuper ; dès le début, il était de 25 environ, mais comme l'adoption de nouveaux pupilles ne nous fait pas abandonner les anciens, nous pouvons dire que c'est 50 enfants par an que le patronage a à diriger. Vous comprendrez, après avoir entendu le rapport de notre trésorier, qu'il nous est difficile de faire plus avec les sommes dont nous disposons. Je n'ai pu fixer d'une façon exacte et précise, pour les pupilles, le nombre des récidives, c'est-à-dire des rechutes ; il ne m'a pas été possible de suivre complètement tous nos enfants. Mais d'après mes notes et mes souvenirs, je puis l'estimer à un chiffre global de 6 % et pour ceux qui sont restés un certain temps à l'asile, à 2 %. C'est, en somme, une faible proportion. Au début de l'œuvre, je n'espérais pas aboutir à un aussi heureux résultat.

Je ne puis que répéter ce que je disais dans mon dernier rapport, il faut absolument que notre budget s'augmente. Je faisais appel à l'esprit de charité de nos concitoyens et je leur demandais de vouloir bien ne pas nous oublier lors de ces distributions charitables qu'on fait au moment d'un décès. Mon appel a été en partie entendu ; à l'occasion d'un décès, des sommes relativement importantes, variant entre 50 et 100 fr., nous ont été remises, notamment par M^{me} Guyot de Saint-Remy, M^{me} Bertrand, M. Barbey, M^{me} Darboy, M. Bernard de Jandin, M. Gouy de Bellocq, M^{me} Germain, M^{mes} Chassignet, M^{me} Arthur Nathan et divers anonymes. M. Fould nous a donné 100 fr. à l'occasion du mariage de sa fille. M. Gardeil, M^{me} Crépin, M^{me} Wormser nous ont donné 100 fr. chacun. M. Aubert nous a plusieurs fois remis, outre sa cotisation, un billet de 100 fr. A tous ces généreux donateurs, nous offrons l'expression de notre vive gratitude et nous désirons qu'ils trouvent des imitateurs. Nous voudrions que dans les peines et dans les joies on pensât à nous, pauvres abandonnés. La charité adoucit les peines, multiplie et épure toutes les joies.

Je veux aussi vous signaler une façon toute particulière de faire la joie de nos enfants. M. Stoffel, substitut du Procureur de la République, qui a remplacé dans notre Comité M. Paul Boucher, nous a remis l'an dernier, en souvenir de sa regrettée mère, deux livrets de caisse d'épargne de 10 fr. à donner à ceux de nos enfants qui s'étaient montrés les plus sages, soit à l'école, soit à l'asile. Je n'ai pas besoin de vous dire combien cette délicate attention a été accueillie avec joie par les intéressés.

Permettez-moi en terminant de vous présenter une instante requête. Nous avons besoin de beaucoup d'argent ; jusqu'à présent nous avons pu nous suffire, mais comme le nombre de nos clients s'accroît chaque année, il faut aussi que nos ressources augmentent et j'espère qu'elles s'augmenteront. Mais nous n'avons pas seulement besoin d'argent, nous avons encore plus besoin d'une collaboration personnelle et active des adhérents. C'est l'action personnelle seule qui peut produire un effet utile sur ces pauvres enfants qui n'ont le plus souvent trouvé dans la vie aucun soutien, aucun appui, aucune bonne parole. C'est en les voyant souvent qu'on peut arriver à être leur ami, leur confident écouté. Or, il n'est pas possible au directeur de pourvoir seul à cette tâche : il faudrait qu'on lui vint en aide. Je m'adresse à tous les membres de la Société, je m'adresse aux jeunes confrères du barreau que leur profession met plus souvent en contact avec les misères dont nous nous occupons. Mais je m'adresse surtout aux femmes. Pour panser et guérir les plaies, la main de la femme est plus douce et plus habile, son cœur est plus aimant, et seule, elle peut donner à notre pauvre petit client la pleine illusion de l'amour maternel, qu'il n'a peut-être jamais connu, mais qu'instinctivement il appelle de toutes ses forces. Mieux que les hommes, les femmes pourront conquérir l'affection de l'enfant, gagner sa con-

fiance, lui donner doucement des conseils mieux écoutés, lui parler d'une façon persuasive du devoir, du bien, de la patrie et de Dieu. Je supplie donc instamment les femmes de cœur, si nombreuses à Nancy, de nous donner une petite part dans l'emploi de leur activité charitable ; elles nous seront fort utiles en même temps qu'elles rendront le plus grand service à notre pays qui a besoin, plus que jamais, de bons citoyens.

H. DÉGLIN.

RAPPORT FINANCIER

Par M. G. MÉLIN, Trésorier.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Le compte rendu financier, que je vais avoir l'honneur de vous soumettre ce soir, comprend l'exercice 1899-1900, et s'étend du 20 mai de l'année dernière au 20 mai de celle-ci.

Au 20 mai 1899, nous avions en caisse (sans compter notre dépôt à la Caisse d'épargne), 2.521 fr. 35. Ce chiffre élevé s'explique par ce fait que nous venions de toucher nos quittances dont la banque Renauld avait bien voulu, comme d'habitude, faire opérer le recouvrement. . . . 2 521 35

A cette somme sont venues s'ajouter les suivantes :

Cotisations	855 »
Dons divers.	931 35
Versements effectués par les parents de nos pupilles.	143 »
Retraits de la Caisse d'épargne	4.850 »

TOTAL DES RECETTES. 6.300 70

Nos dépenses ont été :

En juin . . .	1.832 90 (dont 1.500 à la Caisse d'épargne.)
En juillet . .	863 95
En septembre	553 05
En octobre. .	162 »
En novembre.	1.010 20
En décembre.	85 60
En janv. 1900.	560 50
En février . .	34 80
En mars. . .	511 85
En avril . . .	443 85
En mai	127 »

TOTAL . . . 6.485 70

Les dépenses se répartissent ainsi :

Asile du patronage	2.155 50
Impôts et frais divers	265 45
Pensions et voyages de pupilles.	2.173 75
Dépôts à la Caisse d'épargne	1.500 »
Livrets de Caisse d'épargne	91 »

TOTAL 6.485 70

Balance : RECETTES	6.300 70
DÉPENSES	6.485 70

Reste en caisse 115 »

A ce reliquat de 115 fr. il faut ajouter :

1° Notre dépôt à la Caisse d'épargne qui est en ce moment de 10.799 fr. 27.

2° Nos cotisations de cette année dont le recouvrement vient d'être opéré par les bons soins de la banque Renauld, et dont le montant nous sera très prochainement versé.

Voici maintenant, Mesdames et Messieurs, et ceci sera plus intéressant que les chiffres fastidieux que je viens de vous énumérer, voici quelle est l'économie générale de notre budget :

Et tout d'abord, quelles sont les ressources régulières sur lesquelles nous pouvons compter chaque année :

Nous avons 75 sociétaires dont la plupart donnent annuellement 20 fr., quelques-uns 30, 40 et 50 francs, total	1.620 fr.
175 adhérents dont chacun verse une cotisation annuelle de 10 fr. soit	1.750
14 souscripteurs à 5 fr. soit	70
Une rente annuelle de 300 fr. nous est assurée par un généreux anonyme	300
Il faut ajouter les intérêts des sommes déposées à la Caisse d'épargne, soit environ	300
Enfin, les dons particuliers ne nous ayant jamais fait défaut, nous pouvons les estimer à un minimum annuel de	500

TOTAL 4.540 fr.

Nos ressources régulières sont donc actuellement de 4,540 fr., soit en chiffres ronds de 4,500 fr. par an.

Quant à nos dépenses normales, elles doivent être évaluées de la manière suivante :

L'asile, à raison de 300 fr. par mois, nous revient à	3,600 fr.
Les pensions des 10 pupilles dont nous nous occupons se montent à	2,316

Report. 5.916

Sans doute nous n'avons pas de loyer à payer ; mais les impôts (90 fr.), les voyages de nos enfants, les frais divers, ne peuvent être estimés à moins de 400

TOTAL 6,316 fr.

Ainsi notre dépense normale annuelle est de 6,316 fr., en chiffres ronds de 6,300 fr.

Rappelons-nous le chiffre de nos ressources régulières : 4,500 fr.

Que voyons-nous ? C'est qu'à une dépense de 6,300 fr. nous sommes obligés de faire face avec une recette de 4,500 fr.

Soit un déficit de 1,800 fr. que nous sommes obligés de combler en prenant sur notre capital, déposé à la Caisse d'épargne.

A vrai dire, nous devons le reconnaître, le déficit ne s'est pas encore fait sentir avec cette intensité, et cela pour deux raisons : la première c'est que plusieurs de nos pupilles ont été placés il y a peu de temps et que, par suite, nous n'avons eu à payer, en ce qui les concerne, que quelques mois de pension seulement : la deuxième c'est que l'asile du patronage étant fermé depuis quelque temps, nous n'avons eu, de ce chef, aucune dépense appréciable.

Mais que l'asile s'ouvre de nouveau, comme il est à souhaiter, que le nombre de nos pupilles se maintienne seulement tel qu'il est aujourd'hui, alors qu'il est appelé à monter encore, et la situation sera exactement celle que je viens de vous faire connaître, en attendant qu'elle devienne encore plus critique.

La cause en est à l'état à peu près stationnaire du nombre de nos sociétaires. Ce nombre n'a pas diminué, il est

juste de le dire, mais il ne s'est pas non plus sensiblement accru, tandis que nos dépenses, par suite du développement même de notre œuvre, augmentaient dans de notables proportions.

Mesdames et Messieurs, il y a un remède à cet état de choses, et il est à notre portée. Il faut que chacun de nous s'emploie, avec tout le zèle et toute l'activité dont il est capable, à intéresser à notre Patronage toutes les personnes généreuses et charitables qu'il peut connaître autour de lui. C'est à l'initiative de chacun que je fais appel pour solliciter des souscriptions et des adhésions nouvelles. Il importe de faire connaître notre œuvre et d'en assurer le fonctionnement prospère si, tout en nous félicitant déjà des excellents résultats qu'elle a su obtenir, nous avons cependant la noble ambition de lui en faire produire encore de plus nombreux et de plus complets dans l'avenir.

Nancy, le mardi 22 Mai 1900.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société Nancéienne de Patronage de l'Enfance et de l'Adolescence

Donateurs (1)

MM.

† Bertrand (Émile), avoué au Tribunal, rue des Carmes, 33 (1893)	200
† Bertrand (Victor), avoué à la Cour, rue St-Dizier, 23 (1893)	200
Blondlot (P.), professeur à la Faculté des Sciences, quai Claude-le-Lorrain, 8 (1897)	200
Boucher (P.), substitut du Procureur de la République à Paris (1893)	200
De Chevigny, rue de Rigny, 10	200
Colson (Léon), rue de Ponts, 8 bis (1893)	200
Conférence Saint-Mansuy (1893-1897)	200
Constantin (Mme Jules), rue des Jardiniers, 24 (1893)	500
Crépin (Mme), rue Jacquinot, 9 (1893)	200
Déglin (Mme veuve), rue Saint-Georges, 79. Rente annuelle.	300
Gardeil, professeur à la Faculté de Droit, rue de la Com- manderie, 13	300
Gardeil (Famille), à l'occasion du décès de M. l'abbé Dide- lot (27 avril 1894)	200
Glaudiel (Mme), rue Stanislas, 66.	200
Gouy de Bellocq, à l'occasion du décès de Mme Gouy de Bel- locq	200
Grandjean (Mme), rue d'Alliance, 8.	200
Granet (Mme), rue d'Anvers, 5, à Besançon.	200
† Guiot de Saint-Remy (René), ancien magistrat.	1.000
† Guiot de Saint-Remy (Mme), 1893-99.	300
Henning (Mme), rue de Toul, 40.	200
Lamasse (Abbé), missionnaire en Mandchourie	500

(1) Sont *Donateurs* ceux qui versent à la Société une somme une fois donnée de deux cents francs au moins.

† Marchal (Eugène), ancien adjoint, rue Saint-Michel, 23.	200
Maringer, maire de Nancy, rue du faubourg Saint-Jean, 36.	200
† Marly, rue de la Ravinelle, 17 bis.	200
Mathieu, Juge, place des Dames (1897)	200
Mengin, avocat à la Cour, rue Lafayette, 8	200
Nyegaard (Pasteur), rue Baron-Louis, 25.	250
Pierre (Abbé), secrétaire de l'Évêché, rue des Dominicains, 40.	200
Rousselot, ancien président du Tribunal de commerce, rue Saint-Nicolas, 55.	200
Solvay, propriétaires des soudières de Dombasle.	1.250
S. G. Mgr Turinaz, 1893-97.	250
Thomas, conseiller à la Cour, rue Stanislas, 82	300
Thouvenel (Mme), rue de la Pépinière, 7	200

Sociétaires (1)

MM.

Aubert (Louis), rue Lepois, 17.
 Barbey (Adrien) rue Sainte-Catherine, 5.
 Bastien (Mme), Cours Léopold, 7.
 Berger-Levrault (Mme veuve Alfred), rue des Glacis, 7.
 Berger-Levrault (Oscar), rue des Glacis, 7.
 Boidin, vice-président du Conseil de préfecture, place de la Carrière, 22.
 Bourcart, professeur à la Faculté de Droit, quai Isabey, 17.
 Boursier, notaire, rue Bénit, 1.
 Bretagne, rue de la Ravinelle, 41.
 Carré de Malberg, professeur à la Faculté de Droit, rond-point Beaupré, 6.
 Chambard, inspecteur du travail des enfants, rue Stanislas, 58.
 Chambrun (Mme la vicomtesse de), place d'Alliance, 6.
 Consigny, ingénieur des télégraphes, rue Saint-Georges, 79 (40 fr.).
 Darcy (Mme), rue Stanislas, 56.
 Daum (Auguste), verreries de Nancy, chemin du Pont-Cassé, 4.
 Déglin (Henry), avocat à la Cour, rue Saint-Georges, 79 (50 fr.).
 Déglin (Mme Henry), rue Saint-Georges, 79 (50 fr.).
 Didion (Mme Paul-Émile), rue des Jardiniers, 4.
 Eyragues (Mme la marquise d'), place de la Carrière, 27.
 Fabvier (Mme), rue d'Alliance, 10.
 Fisson, directeur d'usine, maire de Xeulley.
 Fliche, professeur à l'École forestière, rue Saint-Dizier, 9.

(1) Sont *Sociétaires* les personnes qui versent une cotisation annuelle dont le minimum est de vingt francs.

Gardeil, professeur à la Faculté de Droit, rue de la Commanderie, 15.
 Garreau (Mlle Louise), boulevard Haussmann, 62, à Paris (40 fr.).
 Germain (Mme), rue Isabey, 51.
 Giron (Achille), ancien adjoint, rue de Metz, 38.
 Gouy de Bellocq, rue d'Alliance, 3.
 Grillon (Mme Alfred), Cours Léopold, 6.
 Guerrier de Dumast, place de la Carrière, 38.
 Gutton, architecte, rue Gambetta, 42.
 Gutton (G.), avocat à la Cour, rue Gambetta, 40 (30 fr.).
 Hatzfeld, maître de scierie, rue de Metz, 3.
 Hell (De), ancien ministre plénipotentiaire, rue Sainte-Catherine, 5.
 Hennin (Mme d'), rue de la Visitation, 1.
 Henrion (Fabius), rue de Boudonville, 16.
 Hilbert (Mlle), rue des Dominicains, 29.
 Jacquet (Mme), rue de Boudonville, 14.
 Lacaille (Henry), avoué à la Cour, place de la Carrière, 35.
 Lamasse (Mme), rue Trouillet, 9.
 Lambert, ancien avoué, rue de l'Atrio, 15.
 Landrian (Comte de), rue Bailly, 17.
 Lang (Louis), faubourg Stanislas, 46.
 Lang-Salomon (Mme), rue de la Source, 10.
 Lanique, ingénieur civil, rue de la Commanderie, 9.
 Latouche (De), rue Girardet, 8.
 L'Héraule (De) place de la Carrière, 27.
 Lombard, avocat à la Cour, professeur honoraire à la Faculté de Droit, rue Stanislas, 82.
 Luc (Paul), industriel, rue de Malzéville, 23.
 Ludre (Comte Ferri de) au château de Ludre, par Flavigny (Meurthe-et-Moselle).
 Maillier (De), rue du Manège, 6.
 Martin (Mme Jules) rue de Varenne, 38, à Paris.
 Melin (G.), avocat à la Cour, rue de la Visitation, 1.
 Melin (Mme veuve), place de la Carrière, 32.
 Mont (Pierre de Lallement de), rue Isabey, 8.
 Nathan (Eugène), rue Victor-Poirel, 3.
 Nathan (Henry), rue Victor-Poirel, 5.
 Pacotte, rue de la Monnaie, 2.
 Paquy, avocat à la Cour, rue d'Amerval, 15.
 Pierrot (Émile), avocat à la Cour, rue Saint-Georges, 93.
 Poirine (Abbé), rue Gambetta, 17.
 Robert, juge au Tribunal, rue des Carmes, 44.
 Saladin, rue Sainte-Catherine, 21.
 Schwab (Adrien), rue Saint-Dizier, 114.
 Sidot, libraire, rue Raugraff, 3.

Simon-Vilgrain, rue Isabey, 14.
Terraux, avocat à la Cour, terrasse de la Pépinière, 2.
Thoux, ingénieur en chef des ponts et chaussées, faubourg Saint-Jean, 35.
Turinaz (Monseigneur), évêque de Nancy.
Vandale (Mme de), rue d'Alliance, 10.
Vautrin (Mme), rue Dom-Calmet, 6.
Vienne (De), rue d'Alliance, 6.
Vilgrain, industriel, rue de la Ravinelle, 27.
Wurmser (Mme), place Thiers, 5.
Xardel père, ancien avoué, rue des Tiercelins, 11.
Xardel (René), avocat à la Cour, rue Montesquieu, 18.

Adhérents (1)

MM.

Adrien-Didion, rue du Manège, 1.
Adrien (Victor), ingénieur civil, rue Saint-Georges, 82.
André (Albert), notaire, rue de la Constitution, 5.
Audiat, président honoraire à la Cour, rue de la Ravinelle, 35.
Auguin, ingénieur, rue Lafayette, 2.
Baraban, avoué au Tribunal, place de la Carrière, 41.
Baraban, professeur à la Faculté de médecine, rue de Strasbourg, 152.
Barrabino, vice-président du Tribunal, rue des Dominicains, 12.
Barbey (Georges), rue Sainte-Catherine, 5.
Barbier, curé de Saint-Mansuy, route de Toul.
Bastien, greffier en chef de la Cour, rue Désilles, 12.
Bastien (Mme), rue de Nabécor, 5.
Bauvieux (Mme), rue Lepois, 7.
Bellieni (Mlle), rue d'Alliance, 11.
Benckhardt, conseiller à la Cour, rue Gambetta, 45.
Benoît (Aug.), rue de la Pépinière, 33.
Benoît (Aug.), avocat, rue Stanislas, 49.
Benoît (Mme Charles), rue Lepois, 9.
Benoît (Charles), ingénieur des tabacs, rue de Rigny, 12.
Berger-Levrault (Edmond), rue de Malzéville, 20.
Bernard de Jandin, rue Montesquieu, 16.
Bertier, avoué honoraire à la Cour, rue de Thionville, 23.
Bertin (Charles), rue Lepois, 6.
Bertin (Roger), avocat à la Cour, rue de la Ravinelle, 17 bis.
Bertrand (Mme), rue Saint-Jean, 8.
Binet, professeur à la Faculté de Droit, rue Grandville, 36.

(1) Sont Adhérents ceux qui versent une cotisation annuelle de dix francs au moins.

Blancheur (Mme), rue Saint-Dizier, 127.
Blondel, professeur à la Faculté de droit, rue de l'Hospice, 13.
Blondin, ancien directeur de la Banque de France, rue de la Ravinelle, 9.
Boppe, directeur honoraire de l'École forestière, rue de la Commanderie, 21.
Boppe (Mme Paul), château de Monbois, rue de Toul, 40.
Boulangé (Mme Édouard), rue des Tiercelins, 16.
Bour (Adrien), greffier du Tribunal, rue d'Alliance, 12.
Bour (Édouard), rue Saint-Dizier, 127.
Braun, trésorier-payeur général, place des Dames, 11.
Brouillon, rue des Dominicains, 12.
Burtin (Victor), ancien magistrat, rue Mably, 3.
Caen (Raymond), rue Stanislas, 46.
Castara, avocat à Lunéville.
Chapelle (De la), rue Baron-Louis, 19.
Charmeil, président de chambre, rue Gambetta, 47.
Charpentier, professeur à la Faculté de médecine, rue Claudot, 21.
Chassignet (Mme), rue de Boudonville, 18.
Chaty, notaire, rue Saint-Georges, 79.
Cleisz, pasteur, rue Jeanne-d'Arc, 131.
Coëtlosquet (Comte du), à la Salpêtrière, route de Toul, 167.
Collesson, ancien notaire, rue des Tiercelins, 24.
Collesson (Pierre), rue des Tiercelins, 24.
Collin (Mme), rue de la Hache, 64.
Consigny (Mme), rue Saint-Georges, 79.
Cosson (Lucien), quai Claude-le-Lorrain, 21.
Coste, procureur général, villa de la Pépinière.
Costé (Henry), rue Stanislas, 54.
Cournault (Mme Édouard), rue de l'Hospice, 55.
Crépin-Leblond (Alfred), imprimeur-éditeur, rue Saint-Dizier, 21.
Crevoisier d'Hurbache (De), avocat à la Cour, rue Mably, 7.
Desaint de Marthille (Mme), rue Saint-Michel, 26.
Deville (Mme), rue des Tiercelins, 46.
Droit, notaire, rue des Carmes, 26.
Duchâtel, rue des Quatre-Églises, 52.
Ducret (Mlle Hélène), place de la Carrière, 12.
Duhaut, avocat général, faubourg Saint-Jean, 23.
Dussaux, ancien receveur de l'Enregistrement, rue de Serre, 7.
Dussaux, notaire, rue Saint-Dizier, 12.
Estienne (Justin), rue de Serre, 7.
Étienne (Docteur), rue Baron-Louis.
Evrard, juge au Tribunal de commerce, rond-point Beaupré, 4.
Faivre d'Arcier, quai Claude-le-Lorrain, 58.
Fleury (Mlle), rue Sainte-Catherine, 3.

Francin, industriel, rue des Jardiniers, 14.
François (Mme), à Gerbéviller.
Frühinsholtz, conseiller municipal, Malterie lorraine, rue de la Croix-de-Bourgogne.
Gardeil (Mme veuve), rue de la Pépinière, 25.
Gardeil (Mlle), rue de la Pépinière, 25.
Garnier, ancien magistrat, rue de la Source, 8.
Garnier, licencié en Droit, rue de la Source, 8.
Gaudchaux-Picard, juge au Tribunal, rue Victor-Poirel, 6.
Gavet, professeur à la Faculté de Droit, rue des Tiercelins, 46.
Génin (Ed.), rue de Guise, 19.
Gény (Mme J.), rue de la Primatiale, 30.
Geoffroy (l'Abbé), curé de la Cathédrale, rue des Chanoines, 6.
Georges, notaire à Lunéville.
Gérardin, notaire, rue Lafayette, 8.
Germain (Mme Ch.), faubourg Saint-Jean, 21.
Germain (Léon), rue Héré, 26.
Godfrin, notaire à Gerbéviller.
Goury (Gustave), avocat, rue des Tiercelins, 5.
Grante (A), conseiller à la Cour, rue Lepois, 23.
Gross (Docteur), professeur à la Faculté de médecine, rue Isabey, 25.
Grucker, professeur à la Faculté des Lettres, rue Stanislas, 59.
Guillemin (Docteur), faubourg Saint-Jean, 27.
Haas (Docteur), rue Isabey, 2 ter.
Haushalter (Docteur), professeur à la Faculté de médecine, rue de Rigny, 4.
Hell (Mlle de), rue Sainte-Catherine, 5.
Herrgott (Docteur), rue de la Monnaie, 2.
Heydenreich (Mme), rue Gambetta, 48.
Hottinger (Mme Alexandre), rue Saint-Dizier, 18.
Houot, notaire, rue Saint-Dizier, 114.
Imhaus (G.), rue des Glacis, 16.
Jonquet (Mme), rue Victor-Poirel, 6.
Jullien-Tourtel (Mme Émile), place Saint-Georges, 95.
Keller (Charles), ingénieur civil, rue du Montet, 77.
Keller (Mme Charles), rue du Montet, 77.
Knœpfler (Docteur), faubourg Saint-Georges, 5 bis.
Krug (Auguste), avenue de la Garenne, 33.
Lachasse, ancien secrétaire de la Faculté de Droit, rue de la Ravinelle, 33.
Lallement (Léopold), rue de Metz, 22.
Lambel (Comte de), à Fléville.
Lambert (Léopold), avoué au Tribunal, rue Saint-Jean, 2.
Lamblé, conservateur des forêts, place Saint-Jean, 2.
Lang (Mme Paul), place Saint-Jean, 4.

Lang (Raphaël), industriel, place Saint-Jean, 4.
Lanique (Docteur), rue des Glacis, 5.
Larmoyer, notaire, rue Saint-Nicolas, 30.
Lederlin, doyen de la Faculté de Droit, faubourg Stanislas, 12 bis.
Lejeune (Mme), rue de la Ravinelle, 22.
Le Monnier, professeur à la Faculté des Sciences, rue de Serre, 3.
Lévy, avocat, rue des Quatre-Églises, 23.
Malglaive (Maurice de), rue de Guise, 8.
Mangeot, avoué à la Cour, rue de Toul, 12.
Manginot, avoué au Tribunal, rue Saint-Jean, 40.
Mansuy (Mme), rue des Tiercelins, 34.
Marcot (René), rue de la Ravinelle, 13.
Margo, rue des Tiercelins, 16.
Massing (Mme), rue Baron-Louis, 11.
Maurice, juge d'instruction, rue de Metz, 19.
Mengin (Louis), juge au Tribunal, rue de Metz, 2.
Mengin (Mlle Marguerite), rue Lafayette, 8.
Menjaud, Cours Léopold, 31.
Metz (Mlle Pauline de), à Saint-Max.
Michel (Eug.), faubourg Saint-Jean, 74.
Miscault (Henri de), rue d'Alliance, 5.
Mont (Mme de Lallement de), rue d'Alliance, 15.
Moreau, avocat à la Cour, rue Sainte-Catherine, 8.
Moretti, lieutenant-colonel, rue des Ponts, 76.
Noël (Mme), rue des Jardiniers, 2.
Noël (Lucien), à la Tour.
Nœtinger (Edgard), ancien notaire, cours Léopold, 31.
Ollone (Mme la comtesse D'), rue du Haut-Bourgeois, 6 bis.
Orban, conseiller à la Cour, rue Isabey, 2 bis.
Papelier, député, avenue de la Garenne, 45.
Paquel, quai Claude-le-Lorrain, 56.
Paul, ancien notaire, rue de la Monnaie, 4.
Peiffer (Mlle), rue Héré, 16.
Pellier, secrétaire des usines de Dombasle.
Perrin, notaire, rue de la Monnaie, 4.
Petit (Mme Paul), rue de la Monnaie, 5.
Pierron, rue Saint-Georges, 53.
Reibel (Docteur), rue Saint-Dizier, 14.
Reibel (Mme), rue Saint-Dizier, 14.
Renard (René), avocat à la Cour, rue des Quatre-Églises, 50.
Renaud (l'Abbé), rue des Quatre-Églises, 54.
Renauld, banquier, rue Saint-Dizier, 21.
Riston (Albert), à Fronclas, par Vignery (Haute-Marne).
Riston (Victor), Val-au-Mont, Malzéville.
Rolland de Malleloy (Mme la baronne), rue d'Alliance, 4.

Roussel, ancien professeur à l'École forestière, rue de la Ravinelle, 11.
 Sadoul, Premier Président de la Cour d'Appel, faub. Saint-Jean, 29.
 Schneider, avoué honoraire, rue de la Ravinelle, 18.
 Sée (Germain), rue des Tiercelins, 46.
 Sepulchre (Victor), maître de forges, à Maxéville.
 Sérot (Mme), rue de la Monnaie, 8.
 Sérot (Louis), à Metz.
 Simon (Docteur), professeur à la Faculté de médecine, rue de la Ravinelle, 15.
 Simonin (Henri), rue Callot, 9.
 Sobirats (De), avoué à la Cour, rue de la Ravinelle, 3 *ter*.
 Spire (Mme), rue Saint-Georges prolongée, 107.
 Steinheil (Robert), rue des Glacis, 7.
 Stoffel (Auguste), substitut du Procureur de la République, rue de la Ravinelle, 35.
 Tinseau (De), rue de Rigny, 7, à Toul.
 Valence (Mme) rue Mazagran, 3.
 Vanazzi (Mme), rue Montesquieu, 2.
 Vautrin (Docteur), professeur à la Faculté de Médecine, cours Léopold, 45.
 Weber, président du Tribunal civil, rue de Rigny, 2.
 Weissemburger (Lucien), architecte, place des Dames, 19.
 Volfrom (Mlle Pauline), rue Saint-Dizier, 117.
 Zeiller (Mme), rue Mazagran, 1.

Souscripteurs (1)

MM.

Ayiat (Mlle), place d'Alliance, 4.
 Barthélemy, avoué près le Tribunal, rue de la Monnaie, 5.
 Benjamin (Mme Léon), rue du Crosne, 5.
 Demonet, ingénieur, rue de la Commanderie, 15.
 Dumast (René de), rue de Guise.
 Dumont, bibliothécaire des Facultés, place Carrière, 16.
 Glotz (Sylvain), rue du Crosne, 5.
 Grandjean, rue Saint-Georges, 52.
 Hell (Robert de), rue Sainte-Catherine, 5.
 Lambert (Mme), rue Saint-Nicolas, 30.
 Roberts (Des), quai Claude-le-Lorrain, 32.
 Roussel (Édouard), rue d'Alliance, 5 *bis*.
 Souhesmes (R. de), place Saint-Georges, 93.

(1) Sont *Souscripteurs* ceux qui versent une cotisation annuelle de cinq francs au moins.

Dons divers.

MM.

1893.	Flandin, Procureur général à Alger	20
	Le général Gebhart	100
	L. V.	20
	Anonyme	50
	L'abbé Poirine.	30
	Mme Constantin	20
	Bal de bienfaisance par M. Vilgrain	200
1894.	Boucher, substitut du Procureur de la République	20
	M. Jacquot	20
	Docteur Claude, rue des Ponts	40
	Claude, rue Israël-Sylvestre	20
	Xardel, avocat.	25
1895.	Anonyme	50
	Georges Ris, à Troyes.	20
	Blancheur, notaire honoraire	20
	Mlles Marie-Louise Saladin et Marie-Louise Martin	72
	Mme Herrgott, 2, rue de la Monnaie.	20
	Vilgrain, rue de la Ravinelle	20
	De Maillier, rue du Manège	20
1896.	Robert, juge, en souvenir de son frère décédé	50
	Renauld, banquier	20
	Mme Consigny.	50
	Mme Granet, à Besançon	50
	Mme Thilloy, rue de la Ravinelle, 29	100
	Bertrand, avoué à la Cour	50
	Anonyme (par M. Terraux)	25
	Anonyme.	25
	Mme Darcy, rue Stanislas, 56	20
	Anonyme L. G.	100
1897.	Anonyme	50
	Anonyme	50
	Boucher, substitut à Belfort.	20
	Mme Darboy	100
	Mme Émile Bertrand	100
	Mme Ferdinand Vergne.	20
	Mme Consigny.	50
	Mme Jules Martin	20
	Bernard de Jandin	50
	Mme Constantin	20

Fête de bienfaisance à la salle Poirel par M. le Maire de	
Nancy	300
1898. Anonyme, en souvenir d'un enfant	50
Anonyme, à l'occasion d'un décès.	100
M. et Mme Fould, à l'occasion du mariage de leur fille.	100
Diaconat protestant pour la pension de Cr. à Sainte-Foy.	50
De Ladmirault, pour la pension de R. à Saint-Michel. . .	20
Pacotte, — — — — —	50
Adrien Barbey.	100
Aubert	100
De Sobirats.	20
Henri Mengin	20
Le comte de Ludre	20
Eugène Gardeil	100
Anonyme	50
1899. Famille de Mme Arthur Nathan	50
Anonyme	50
Mme Germain, en souvenir de M. Germain	100
Jules Cahen Bernard, 2, rue Baron-Louis	20
Stoffel, en souvenir de Mme Stoffel mère	20
Mme Chassignet	100
Mme Constantin	20
Mme Crépin.	100
1900. De Goussaincourt.	30
Diaconat protestant, part contributive à la pension du jeune Cr. à Sainte-Foy.	50
Georges Barbey	100
Louis Sérot, à Metz.	50
Anonyme	50
Mme Constantin (livrets de caisse d'épargne).	30
Mme Wormser, place Thiers	100